Accord UE/Brésil: modification de l’accord UE /Brésil visant à exempter les titulaires d’un passeport ordinaire de l’obligation de visa pour les séjours de courte durée

2018/0084(NLE) - 16/02/2022 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté le rapport de Paulo RANGEL (PPE, PT) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord entre l'Union européenne et la République fédérative du Brésil modifiant l’accord entre l’Union européenne et le Brésil visant à exempter les titulaires d’un passeport ordinaire de l’obligation de visa pour les séjours de courte durée.

La commission compétente a recommandé au Parlement européen de donner son approbation à la conclusion de l'accord.

L'accord prévoit un régime d'exemption de visa pour les citoyens de l'UE et pour les citoyens brésiliens titulaires d'un passeport ordinaire lorsqu'ils se rendent sur le territoire de l'autre partie contractante pour une durée maximale de 90 jours sur une période de 180 jours.

Le Brésil et l'UE partagent une relation de longue date fondée sur des liens culturels, historiques, politiques et économiques solides reposant sur des valeurs fondamentales communes. Plus récemment, l'Union européenne et le Brésil ont coopéré étroitement depuis le début de la pandémie de COVID19, survenue dans les premiers mois de 2020. Le Brésil a aidé au rapatriement de milliers de citoyens de l’ Union nonrésidents bloqués au début de la crise.

Le nouvel accord d'exemption de visa permettra aux citoyens non seulement de tirer pleinement parti du partenariat stratégique UE-Brésil, mais aussi de continuer à y participer en voyageant à un coût économique et pratique réduit, dans un cadre juridique plus clair et plus cohérent. Il approfondira les relations entre l'UE et le Brésil.